



Caution de loyer suite à une séparation en union libre

Par **LOUINEAU**, le **02/02/2009** à **10:09**

Bonjour,

Je me suis séparée de mon concubin au mois de septembre 2008. Nous avons un appartement en commun, pour lequel j'ai continué à verser la moitié du loyer et des charges pendant 3 mois, alors que je n'y vivais plus et que mon ex concubin lui y vivait.

Je n'étais pas présente lors de l'état des lieux de sortie, hors il a demandé à ce que lui soit remis le chèque de remboursement de caution, alors qu'il m'avait dit qu'il serait versé sur mon compte, et que je devais lui en rembourser la moitié.

Hors aujourd'hui il a bien reçu le chèque, mais ne souhaite pas m'en rembourser la moitié, comment puis-je faire pour l'obliger à payer ?

Merci